



**Atelier sous- régional HARPAS
Initiative législative pour la protection des droits
des personnes vivant avec le VIH-SIDA
Alger, 29 au 31 octobre 2007**

Allocution de M. Marc Destanne de Bernis
Représentant résident du PNUD

Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire Nationale,
Monsieur le Représentant du Conseil de la Nation,
Messieurs les Ministres,
Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables parlementaires,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré et également très heureux d'être avec vous ce matin à l'occasion de l'ouverture de ce séminaire régional consacré au rôle des Parlements dans la réponse au VIH/SIDA, et particulièrement en matière de promotion et de respect des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Permettez moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier vivement pour votre précieux appui dans l'organisation de cette manifestation, témoignant une nouvelle fois, s'il en était besoin, de l'excellente coopération qui s'est développée entre votre institution et le PNUD.

Je suis heureux également de souhaiter la bienvenue à tous les parlementaires d'Algérie, d'Égypte de Libye, du Maroc et de la Tunisie qui ont répondu à notre invitation conjointe et se trouvent réunis ici.

Le présent séminaire s'inscrit dans l'initiative législative auprès des parlementaires dans la lutte contre le VIH-SIDA mise en œuvre depuis 2005 par le Programme régional du PNUD sur le VIH-SIDA dans les États Arabes, sous l'impulsion de sa directrice, ma collègue Khadija Moalla, que je me réjouis d'accueillir de nouveau à Alger et que je salue fraternellement ainsi que ses collaborateurs. Cette initiative est menée en partenariat avec l'UNICEF, l'OIT, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), et l'Institut Arabe pour les Droits de l'Homme (AIHR).

Si l'importante réunion d'aujourd'hui se déroule à Alger, ce n'est pas par hasard. J'y vois d'abord la reconnaissance de l'engagement exemplaire du Gouvernement algérien dans la lutte contre le SIDA. J'y vois également un témoignage du partenariat fécond qui s'est développé entre l'Algérie et le PNUD non seulement en matière de lutte contre le VIH-SIDA mais aussi au travers de notre projet d'appui au Parlement algérien, projet dont je voudrais du reste souligner la contribution qu'il a apporté à l'organisation de ce séminaire.

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,



La lutte contre le VIH/SIDA, nous le savons, réclame la mise en œuvre de politiques et stratégies axées sur la prévention, sur l'accès au soins pour tous ainsi que sur l'accompagnement des personnes touchées par le virus. Cette lutte nécessite également de faire évoluer les législations afin qu'elles répondent efficacement aux besoins de la prévention du VIH/SIDA et de la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre séminaire.

Le rôle des Parlements nationaux est crucial afin de garantir par la loi les droits des personnes vivants avec le VIH/SIDA. Nous savons tous que celles ci sont encore trop souvent victimes de stigmatisation et discriminations de toute sorte, aussi bien dans leur vie familiale et sociale que professionnelle, constituant ainsi des atteintes graves aux droits de la personne humaine. Ainsi, Mesdames et messieurs les Parlementaires, vous avez un rôle essentiel à jouer pour faciliter la mise en place et le suivi d'un cadre législatif adapté qui assurera la pleine protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Le présent séminaire va permettre, en s'appuyant sur les propositions déjà élaborées dans les premières phases de l'initiative, de développer un dialogue entre les parlementaires et les personnes ressources sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour aménager et renforcer les législations en vigueur afin de mieux défendre les droits des personnes vivants avec le VIH/SIDA. Bien entendu, il ne s'agit ici que d'un dialogue autour de propositions. Ce sera ensuite à chaque Parlement national, en toute souveraineté, de définir sa propre stratégie pour apporter les réponses adaptées à la situation nationale.

Ces trois jours d'échanges, de réflexion et de propositions, vont apporter une contribution concrète, j'en suis convaincu, au renforcement de la promotion et de la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Je voudrais vous assurer que nous suivrons avec un grand intérêt les échanges et les discussions de l'atelier et que, bien entendu, nous nous tenons prêts à appuyer la mise en œuvre des recommandations qui en seront issues.

Je souhaite donc plein succès à vos travaux.
Je vous remercie.